

NORMANDIE SOLO
2023

photo : Jérôme Grandguillot

La notation « [DP] » dans une règle de cet Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

Le Sport Nautique et Plaisance du Havre organise la Normandie Solo (grade 5) du 3 au 7 juillet 2023, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. REGLES

La régate sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 2.2 Les prescriptions nationales (traduites pour les concurrents étrangers qui en feraient la demande).
- 2.3 Les règlements fédéraux,
- 2.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.5 Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC : 32.2, 63.1, A4.1 et A5 et signaux de course.
La RCV 52 (Energie Manuelle) est modifiée comme suit : « Les bateaux sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. »

3. PUBLICITE

En application de la Réglementation 20 de World Sailing (WS) (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. [DP]

4. ADMISSIBILITE

- 4.1 La régate est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS : B, C, D, R, L des groupes 15 à 32 nets, munis de leur carte d'identité 2023, et aux bateaux jaugés IRC présentant un rating compris entre 0.586 et 1.249
- 4.2 La régate est une régate en solitaire.
- 4.3 Les bateaux devront être armés pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri selon la division 240, équipés d'un moteur et d'une VHF fixe en état de marche.
- 4.4 Chaque skipper devra être en possession d'une VHF portable étanche et d'une flash light en navigation nocturne.
- 4.4 L'utilisation des ballasts est interdite.
- 4.5 Le nombre maximum de spis embarqués autorisé est 3.

5. INSCRIPTION

- 5.1 Chaque skipper membre d'un club affilié à la FFVoile doit être titulaire d'une licence Club FF Voile compétition 2023, d'une autorisation de port de publicité si nécessaire et d'un certificat de jauge OSIRIS valable en 2023.
- 5.2 Pour chaque skipper non-membre d'un club affilié à la FFVoile, deux options sont possibles :
 - soit justifier de son appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros et présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport en compétition datant de moins de 6 mois.
 - soit prendre une licence Club FFVoile 2023 n fournissant un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport en compétition datant de moins de 6 mois. Dans ce cas il sera assujetti au règlement de la FFVoile notamment en ce qui concerne les règles de publicité.

- 5.3 L'AO se réserve le droit de refuser une inscription selon la RCV 76.
5.4 En dehors des bateaux de l'organisation, aucun bateau d'assistance ne sera autorisé.

6. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 400 euros. L'inscription doit être effectuée de préférence sur le site www.snph.org avec paiement par CB, ou par courrier postal avec paiement par chèque (documents sur ce même site), ou physiquement au club. La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 23 juin 2023 à minuit. L'organisation se réserve la possibilité d'accepter un ou des candidats passé cette date avec un droit d'inscription de 500€.

7. PROGRAMME

Dimanche 02 juillet 2023 : à partir de 18h confirmation des inscriptions suivie d'un pot d'accueil.
Lundi 03 juillet : Course 1 : Le Havre – Le Havre, résultat du jour au SNPH puis repas
Lundi 03 juillet : course 2 : étape de nuit, départ 20h vers St Vaast la Hogue
Mardi 04 juillet : arrivée le matin, repos, diner à la Marina
Mercredi 05 juillet : Course 3 : St Vaast - Cherbourg, résultat du jour au club YCC puis repas
Jeudi 06 juillet: Course 4 : Cherbourg - Ouistreham , résultat du jour puis repas au club SRCO
Vendredi 07 juillet : Course 5 : Ouistreham – Le Havre, résultat général puis repas au club SNPH

9. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles sur www.snph.org et sur le groupe whatsapp « NORMANDIE SOLO »

10. LES PARCOURS

Les parcours seront définis au briefing de la course du jour.

11. SYSTEME DE PENALITE

- 11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
11.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
12.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système HN temps sur temps sans CVL
12.3 Le classement final compte pour le Trophée solo Voiles Océanes, le SORC, le Championnat Manche Atlantique UNCL (voir règlements spécifiques). Chacun concurrent devra choisir son système de classement final, OSIRIS ou IRC.

13. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

14. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

15. PRIX

Aucun prix en numéraire, lots et trophées divers.

16. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sport Nautique et Plaisance du Havre, quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre.
02 35 21 01 41 - www.snph.org – snph@snph.org

